

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 1^{er} septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32

Nombre de membres présents : 28

Date de la convocation : 29/08/2016

Objet de la délibération : Versement subvention sortie scolaire « patrimoine »

L'an deux mille seize et le premier septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Rozier Côtes d'Aurec, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean Louis Jayol, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Alain Marquet excusé a donné procuration à Serge Granjon

Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Jean Marc Sardat

Pour	Contre	Abstentions
32	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 10 septembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le principe d'inciter les établissements scolaires du Pays de St Bonnet le Château à fréquenter davantage les sites locaux - musée d'histoire du 20^{ème} siècle *Résistance et Déportation* à Estivareilles, écomusée des monts du Forez à Usson en Forez, Collégiale de St Bonnet le Château, moulin de Vignal à Apinac, village d'artistes de Marols.

Et pour ce faire, l'organe délibérant a décidé d'accorder une subvention aux écoles et aux collèges du Pays de St Bonnet le Château, en vue d'organiser des sorties culturelles sur les sites de notre territoire, calculée de la manière suivante :

- 200 € maximum pour les établissements de 1 à 4 classes ;
- 400 € maximum pour les établissements de 5 à 9 classes ;
- 600 € maximum pour les établissements de 10 à 14 classes ;
- 800 € maximum pour les établissements de 15 à 19 classes ;
- 1000 € maximum pour les établissements 20 classes et +.

Aussi, un certain nombre d'établissements du Pays de St Bonnet le Château ont profité de cette incitation communautaire :

Etablissement	Date transport	Site visité	Mont ant	Droits subv 2016
RPI de St Jean Soleymieux	03/06/2016	Collégiale	180,0 0 €	400,00 €
Ecole primaire de St Bonnet - Les Mésanges	02/06/2016	Ecomusée	180,0 0 €	400,00 €
Ecole primaire de St Maurice en Gourgois	22 et 25/03/2016	Collégiale, Ecomusée et Moulin de Vignal	345,0 0 €	600,00 €
Ecole primaire de Marols	03/06/2016	Collégiale	180,0 0 €	200,00 €

M. le Président demande à l'organe délibérant de se prononcer sur le versement de la subvention communautaire, aux établissements scolaires mentionnés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Approuve le versement d'une subvention de 180 € au bénéfice de :

- RPI de St Jean Soleymieux ;
- Ecole primaire de St Bonnet le Château (Les Mésanges) ;
- Ecole primaire de Marols.
- Approuve le versement d'une subvention de 345 € au bénéfice de l'école primaire de St Maurice en Gourgois.


Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.


A Rozier Côtes d'Aurec

Le 1^{er} septembre 2016

Le Président



Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016